



## Reconnaissance de dettes, drogue, abus de confiance

-----  
Par Caro5677

Bonjour. Toxicomane et hospitalisée en 2022, j'ai prêté ma carte bleue et le code à ma dealeuse et elle me ramenait la drogue. Je suis bipolaire, borderline, naïve, sujette aux addictions. Mais elle a fait des courses, des retraits... pour elle. Le 13/07/22, je lui dis que je veux arrêter donc de stopper les retraits ; elle a retiré 2400? en 5 jours. On s'est vus, m'ont encore demandé 500? mais ont accepté de me signer une reconnaissance de dettes de 4400?, le 22/07. Ils devaient vendre leur bateau mais ce n'est pas fait. On s'est pris la tête au téléphone et il m'a menacé fortement, j'ai eu peur et n'ai pas osé porter plainte. Que dois-je faire ? Car j'étais aussi en infraction en consommant du crack ? Qu'est-ce que je risque ? La reconnaissance de dettes est elle valable car liée à la drogue. J'envisage de porter plainte pour abus de confiance et abus de faiblesse. Ils sont injoignables donc difficile pour une procédure amiable

Merci beaucoup  
Caroline

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Je vous conseille de voir rapidement un avocat. La situation est en effet délicate, car la consommation de drogue est un délit. Je ne vous cache pas qu'il va être compliqué de prouver que vous avez été victime d'un abus. En effet, vous avez de votre plein gré remis code et carte à cette personne (ce qui est interdit), et il va falloir démontrer que cet argent n'était pas liée à des achats de drogue.

Il y a aussi un risque que vous soyez suspectée de vous livrer à du trafic.

Même au civil, faire valoir une reconnaissance de dettes que vous a signée une trafiquante de drogue dont vous étiez cliente, je ne suis pas sûre que ce soit une bonne idée.

Ne faites rien sans l'avis de votre avocat, et surtout continuez votre parcours de soins.

-----  
Par TUT03

Bonjour

je vous invite à contacter votre banque pour bloquer la carte bancaire dans les meilleurs délais en déclarant le vol ou la perte, si ce n'est pas déjà fait